

Décision

Générale

colonial

Décision n° 800 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 800

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 mai 1967

Numéro JO

n° 7 du 01/07/1967

Date du numéro

1 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

l'adjudant-chef d'infanterie de Marine Vellut (Jean). débarqué à Djibouti le 29 avril 1967, est affecté à la Milice de la CEFS pour compter du 20 avril 1967. Ce sous-cficer sera affecté au dépôt de la Milice à Djibouti en remplacement de l'adjudant-chef Ambroise (Marcel), rapatriable. Il exercera à compter du 1er juin 1967 les fonctions de : — gérant du dépôt de la Milice et premier secrétaire du Chef de Corps : __ billèteur du dépôt de la Milice : — gestionnaire du dépôt spécial public des armes, munitions et matériels de guerre. En qualité de gestionnaire du dépôt spécial public des armes, munitions et matériels de guerre, l'adjudant-chef Vellut percevra une indemnité mensuelle fixée à cinq mille francs Djibouti (5.000 FD.)